PETITION.

A l'Honorable Assemblée Législative, réunie en Parlement, &c. :

LA PETITION DU BUREAU DE COMMERCE DE MONTREAL EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que vos pétitionnaires ont vu avec satisfaction l'introduction devant votre honorable Chambre d'un Bill, intitulé "Acte pour mieux pourvoir à l'amélioration du Havre de Montréal," dans le but de donner de plus amples pouvoirs aux Commissaires du Havre de Montréal, et pour l'extension et l'amélioration du Syndicat qui leur a été confié. Que le sujet de plus amples accommodations du Havre a depuis longtemps engagé l'attention de ce Bureau, et vû la pressante nécessité de prendre une prompte action à ce sujet, les résolutions suivantes furent unanimement passées par le Conseil, le 9 Juin, 1857, et communiquées aux Commissaires du Havre, savoir :—

1. Que dans l'opinion de ce Conseil il est absolument nécessaire de pourvoir à l'agrandissement et à l'amélioration du Havre sous le plus court délai possible.

2. Que le Conseil recommande fortement aux Commissaires du Havre l'importance de faire recueillir promptement par des ingénieurs compétents les renseignements nécessaires pour arriver bientôt à une décision positive au sujet de l'agrandissement et de l'amélioration du Havre.

Ces resolutions furent subséquemment confirmées unanimement par une assemblée générale, spécialement convoquée pour prendre le sujet en considération, recevant ainsi l'entière sanction de cette Corporation, qui représentait une grande majorité du corps des Marchands.

Le progrès rapide des améliorations dans le creusage du Lac St. Pierre, si heureusement conduit par les Commissaires du Havre, ce qui permet aujourd'hui aux navires de 2000 tonneaux de monter le St. Laurent jusqu'à Montréal sans transbordement de cargaison, fait qu'il est absolument nécessaire de pourvoir à l'agrandissement du Havre, vû que la constante augmentation des bateaux à vapeur et des petites embarquations du fleuve absorberont avant longtemps tout l'espace à présent disponible, et comme il sera nécessaire de pourvoir d'une manière particulière à de nouvelles branches de Commerce qui s'ouvrent aujourd'hui sur ce point, il y a la plus urgente nécessité de procéder de suite à des travaux qui entraineront un long delai dans leur construction. Vos Pétitionnaires prennent respectueusement la liberté de faire remarquer à votre Honorable Chambre que l'amélioration et l'extension du Havre de Montréal ne peuvent pas être considérées simplement comme un ouvrage d'un intérêt local, mais comme ayant la connexion la plus intime avec tout le système de la navigation du St. Laurent dont le plein développement doit être un objet de la plus haute importance nationale.

Cette considération obtient un nouveau poids par le fait, que tandis que de vastes sommes d'argent ont été dépensées par la Province dans la construction de canaux, ces ouvrages dont le revenu dépend du Commerce du St. Laurent, ont été jusqu'ici chaque année une perte serieuse pour la caisse publique, et ils continueront de le devenir sous les circonstances présentes. Que, de plus, les lourdes dettes maintenant encourues par la province pour venir en aide à différentes lignes de chemin de fer, seront toujours un fardeau très serieux sur les finances du pays, à moins que ces travaux ne deviennent indépendants de l'aide du Gouvernement en attirant le commerce sur les eaux du Canada.

Que vos pétitionnaires croient fermement que l'extension et l'amélioration du Havre de Montreal sont un pas important pour parvenir à cet object, et qu'en conséquence ils prient instamment votre Honorable Chambre d'y porter votre considération. Ils voient avec alarme le présent aspect des affaires, à moins que des moyens énergiques ne soient pris pour empêcher le vaste commerce de l'Ouest, qu'une politique éclairée assurerait en grande partie aux canaux Canadiens, de prendre la route des canaux et des chemins de fer Américains. Pour obtenir ce dernier objet on fait des efforts puissants pour l'agrandissement des canaux existants, la construction de nouveaux travaux et pour la réduction des péages.

Le succès qu'ont obtenu nos rivaux Américains dans ces objets, en conséquence de l'apathie et de l'indifférence de notre peuple, sera démontré par l'état suivant du mouvement des produits de l'Ouest en 1857—la farine réduite à son équivalent en grains :—

Reçu aux ports Américains sur les Lacs, minots,.....48,391,055
Montréal 4,509,244

Vos Pétitionnaires appellent instamment votre plus serieuse attention sur le fait démontré par les chiffres precédents, que, pendant que nous possèdons le débouché naturel vers l'Océan, et pendant que nous nous vantons d'avoir une position sans rivale pour la distribution des produits aux grandes populations de consommateurs des Etats de l'Est, les neuf-dixièmes du Commerce des produits de l'intérieur passent par la voie des Etats Unis. Vos pétitionnaires n'ignorent pas que des efforts puissants se font actuellement par des personnes de cette ville en opposition à la passation du Bill en question. Vos pétitionnaires ont donné pleine considération à tous les arguments et à la pétition présentée, et ils ne peuvent trouver aucune raison pour changer leurs vues et leurs opinions établies depuis longtemps, ainsi qu'elles sont maintenant exprimées sur ce sujet, ou pour oter aux Commissaires le pouvoir dont ils ont besoin. La pétition en question accuse les Commissaires de négliger les amélioration du Havre actuel. Vos pétitionnaires, au contraire, savent que des efforts continuels dans cette direction ont été faits par les Commissaires et avec les résultats les plus satisfaisants. Il est, toutefois, évident à ceux qui connaissent pratiquement le sujet, que quelque extension ou amélioration que l'on puisse faire au site du Havre actuel, l'on n'y pourra jamais accommoder le commerce étranger et de transit que nous voulons y attirer. La compétition avec les grands dépots du commerce Américain, nécessite la construction de bassins intérieurs, avec des hangards et des élévateurs permanents et toutes les machines modernes pour manier avec économie les effets et marchandises. On ne peut se procurer de telles facilités dans le site du Havre actuel qui est exposé à une destruction périodique par la glace, et l'espace disponible en face de la cité ne pourrait être préparé sur une grande échelle pour les gros navires, sans des frais énormes, et il faudrait de plus construire des bassins (docks) ; et le nombre toujours augmentant de vaisseaux d'un léger tirage qui fréquentent le port, occuperont avec beaucoup plus d'avantage les quais actuels sans qu'il soit nécessaire de faire de grands déboursés pour les accommoder.

Quant à la question du site pour les nouveaux bassins (docks) sur laquelle il existe quelque différence d'opinion, vos pétitionnaires croient que les Commissaires du Havre ont, comme eux mêmes, seulement le désir de faire choix de la localité qui sera jugée la meilleure par des autorités compétentes, sans égard à aucune autre considération ; et comme des recherches, des investigations et des conférences se font actuellement sur le sujet, vos pétitionnaires considèrent que la clause du bill qui laisse la décision ultérieure à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil devrait pleinement satisfaire tout le monde.

Pour conclure, vos pétitionaires désirent rendre témoignage en faveur de l'énergie, de l'intelligence et du plein succès qui ont toujours caractérisé les procédés des Commissaires du Havre dans l'exécution de leur charge importante qui exige un grand travail sans émolument d'aucune sorte. Ils croient que les Commissaires possèdent l'entière confiance de la masse des marchands, et en conséquence ils demandent instamment que ce bill, renfermant leurs recommendations, reçoive la sanction de votre Honorable Chambre.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé) THOMAS CRAMP,
President.

JOHN G. DINNING,
Secrétaire.

Bureau de Commerce,
Montréal, 29 Juin, 1858.